



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°39/2022 du Conseil communautaire Séance du 07 Février 2022

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} février 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17

Nombre de délégués absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Cazerne à Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Catherine CHANTRY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean-Marie LAURENS, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulrich BERANGERE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Dominique ASTORI à Guy AUBANEL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Michel CEGIELKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, André LOPEZ à Jean Christian REY, Corinne MARTIN à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Patrick PANNETIER à Florian REYROLLE, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU

Absents : Sébastien BAYART, Fred MAHLER, Philippe PAQUIER

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : Pôle d'Echanges Multimodaux - Concertation publique préalable – Bilan de l'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 103-2-3 et suivants du Code de l'Urbanisme
Vu le Code des Transports,
Vu la délibération 74/2021 du Conseil communautaire, fixant les objectifs et modalités de la concertation publique préalable,
Vu la décision du président de la Communauté d'agglomération n°90/2021 qui a permis la signature du bilan de concertation, par anticipation au de l'avancée du projet et de ses impératifs,
Vu le bilan de la concertation joint à la délibération,

Considérant que le coût total du projet du Pôle d'Echange Multimodal situé sur la commune de Bagnols-sur-Cèze est supérieur à 1,9 million d'euros,
Considérant que dans le cadre de la création de deux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, il est nécessaire de procéder à une concertation publique préalable obligatoire au vu des montants de l'opération,
Considérant que les modalités suivantes de la concertation préalable ont été respectées :

- Exposition de panneaux au siège de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et en mairie de Bagnols-sur-Cèze décrivant l'opération
- Information dans un journal d'informations locales,
- Information sur le site internet de l'Agglomération du Gard rhodanien et sur UGGO,
- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public consultable au siège de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et en mairie de Bagnols-sur-Cèze aux heures et jours habituels d'ouverture au public,

Considérant que la durée de la concertation était prévue du lundi 25 octobre au vendredi 26 novembre 2021,
Considérant que cette question a été présentée à la Commission Mobilités du 11 janvier 2022,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité ;

- D'approuver le bilan de la concertation publique préalable à la réalisation des Pôles d'Echanges Multimodaux, de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Pont-Saint-Esprit, le 07 février 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **17 FEV. 2022**

Le Président
Jean Christian REY



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

